



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT



EXERCICE 2025

ARGELÈS-SUR-MER · BAGES · BANYULS-SUR-MER · CERBÈRE · COLLIOURE · ELNE · LAROQUE-DES-ALBÈRES · MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES ·
ORTAFA · PALAU-DEL-VIDRE · PORT-VENDRES · SAINT-ANDRÉ · SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES · SOUSCANTAL · TAVEL · TROUSSEVILLE ·

Accusé de réception en préfecture
066300043602120260914-DL2026-0258105
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Table des matières

Note liminaire	2
<u>Caractérisation technique du service assainissement</u>	<u>3</u>
Description générale	3
Structure et mode de gestion du service	3
Moyens humains	4
La population et son raccordement	4
Les industries et leur raccordement	5
Le réseau de collecte des eaux usées	5
Nombre d'interventions sur le réseau	7
Le système d'épuration des eaux	8
Les normes de rejet des stations d'épuration	15
<u>Tarification et recettes du service</u>	<u>17</u>
Modalités de tarification	17
Prix du service	17
Recettes d'exploitation du service	20
<u>Indicateurs de performance</u>	<u>22</u>
La population et son raccordement	22
Le réseau de collecte des eaux usées	22
Le système d'épuration des eaux usées	25
Les rejets des stations d'épuration	26
Les usagers et le service	27
<u>Financement des investissements</u>	<u>28</u>
Montants financiers des travaux engagés	28
En-cours de la dette et montant des amortissements	28
Abandons de créances	29
<u>Annexe : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse</u>	<u>30</u>

Note liminaire

Le présent rapport relatif au service d'assainissement est élaboré en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite loi "Barnier" relative au renforcement de la protection de l'environnement, qui a instauré une information détaillée sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit donc présenter à son assemblée délibérante pour adoption un ou plusieurs rapports, conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales. Ces rapports sont ensuite adressés à chaque commune, afin d'être présentés au conseil municipal et mis à disposition du public.

Destinés à l'information de l'usager et à la transparence dans la gestion des services publics, le présent document comprend l'ensemble des indicateurs techniques et financiers du service d'assainissement établis selon les dispositions fixées par le décret n°95-635 du 6 mai 1995 ainsi que l'arrêté et le décret du 2 mai 2007.

Conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, la collectivité est tenue de communiquer les données contenues dans le présent rapport à l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement ou SISPEA (<https://www.services.eaufrance.fr/sispea/>) avant le 30 septembre de l'année suivant l'exercice concerné.

Ces données une fois publiées permettent de diffuser chaque année au mois de juin le rapport sur l'organisation et les performances des services d'eau et d'assainissement, d'orienter les politiques nationales de l'eau et de transmettre en toute transparence ces informations auprès des usagers sur le site web de l'Observatoire.

Les références SISPEA sont indiquées en orange dans le présent rapport.

Caractérisation technique du service assainissement

Description générale

La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus (CC ACVI) regroupe 15 communes : Argelès-sur-Mer, Bages, Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Elne, Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Ortaffa, Palau-del-Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Saint-Génis-des-Fontaines, Sorède et Villelongue-dels-Monts, et représente une population de 58 000 habitants environ (données INSEE 2022).

Une permanence est disponible pour les abonnés du service d'assainissement au siège de la CC ACVI à Argelès-sur-Mer, situé 3 impasse de Charlemagne, par téléphone au 04.68.81.63.77 ou par mail (assainissement@cc-acvi.com ou serviceclient@cc-acvi.com).

Le service d'astreinte de la Régie des Eaux permet de répondre à toutes les urgences 7j/7 et 24h/24 (tél : 04.68.81.63.77 ou 04.68.95.21.95).

Structure et mode de gestion du service

Le service a pour missions la collecte, le transport et le traitement des effluents, ainsi que la relation à la clientèle.

Ces missions sont exercées en régie sur l'ensemble du territoire. La Régie des Eaux assure en effet elle-même l'exploitation du service, prenant en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement.

Autorité territoriale	Communes concernées	Date début de contrat	Mode de gestion	Ancien gestionnaire
CDC	Argelès-sur-Mer	1956	Régie	/
	Laroque-des-Albères Montesquieu-des-Albères Palau-del-Vidre Saint-André Saint-Génis-des-Fontaines Sorède Villelongue-dels-Monts	2002		Régie municipale
	Banyuls-sur-Mer Cerbère Collioure Port-Vendres	2010		SGAD (affermage) Véolia (Concession)
	Elne, Ortaffa	2014		Saur (affermage)
	Bages	2017		Saur (affermage)

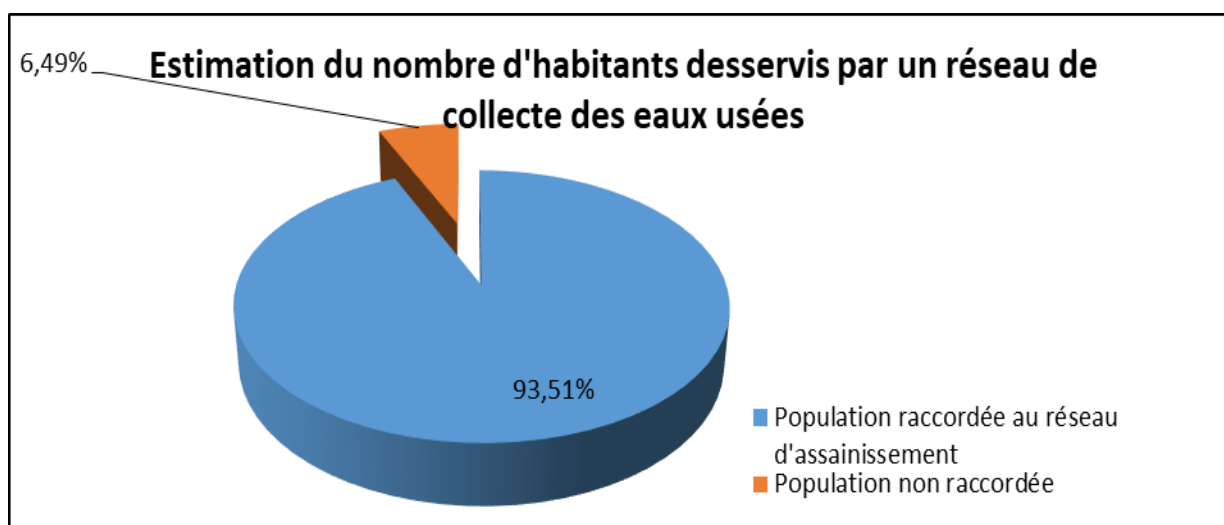
Moyens humains

Le service est composé de 39 équivalents temps plein (incluant les temps de travail des services administratifs affectés au service de l'assainissement) auxquels s'ajoutent 5 saisonniers en période estivale. Ils assurent l'entretien ainsi que le fonctionnement du réseau, des postes de relevages, de différentes stations et du laboratoire d'analyses.

La population et son raccordement

Communes	Population*	Nombre d'abonnements eaux usées	Habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées
	VP181	VP056	D201.0
ARGELÈS-SUR-MER	11 078	9 078	10 352
BAGES	4 573	2 433	4 485
BANYULS-SUR-MER	4 644	3 725	4 465
CERBÈRE	1 228	1 081	1 197
COLLIOURE	2 669	3 639	2 578
ELNE	9 581	4 785	8 991
LAROQUE-DES-ALBÈRES	2 275	1 735	1 971
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	1 309	684	849
ORTAFFA	1 912	1 032	1 824
PALAU-DEL-VIDRE	3 270	1 681	3 076
PORT-VENDRES	4 057	3 095	3 872
SAINT-ANDRÉ	3 452	1 948	3 141
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	3 015	1 745	2 768
SORÈDE	3 552	2 389	3 398
VILLELONGUE-DELS-MONTS	1 979	1 125	1 827
TOTAL	58 594	40 175	54 794

*Données INSEE (2022)



Les industries et leur raccordement

Communes	Nombre d'autorisations de déversements d'établissements industriels raccordés au réseau de collecte	Nombre d'établissements industriels raccordés au réseau de collecte
	D202.0	
ARGELÈS-SUR-MER	4	82
BAGES	1	18
BANYULS-SUR-MER	1	17
CERBÈRE	1	4
COLLIOURE	0	8
ELNE	0	76
LAROQUE-DES-ALBÈRES	1	9
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	0	2
ORTAFFA	0	2
PALAU-DEL-VIDRE	0	5
PORT-VENDRES	0	21
SAINT-ANDRÉ	0	14
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	0	12
SORÈDE	0	7
VILLELONGUE-DELS-MONTS	0	4
TOTAL	8	281

Le réseau de collecte des eaux usées

La totalité du réseau de collecte du territoire est un réseau séparatif, c'est-à-dire que les eaux usées et les eaux de pluie ont des réseaux de collecte distincts.

Le nombre de postes de relevage indiqué correspond aux ouvrages exploités par la Régie.

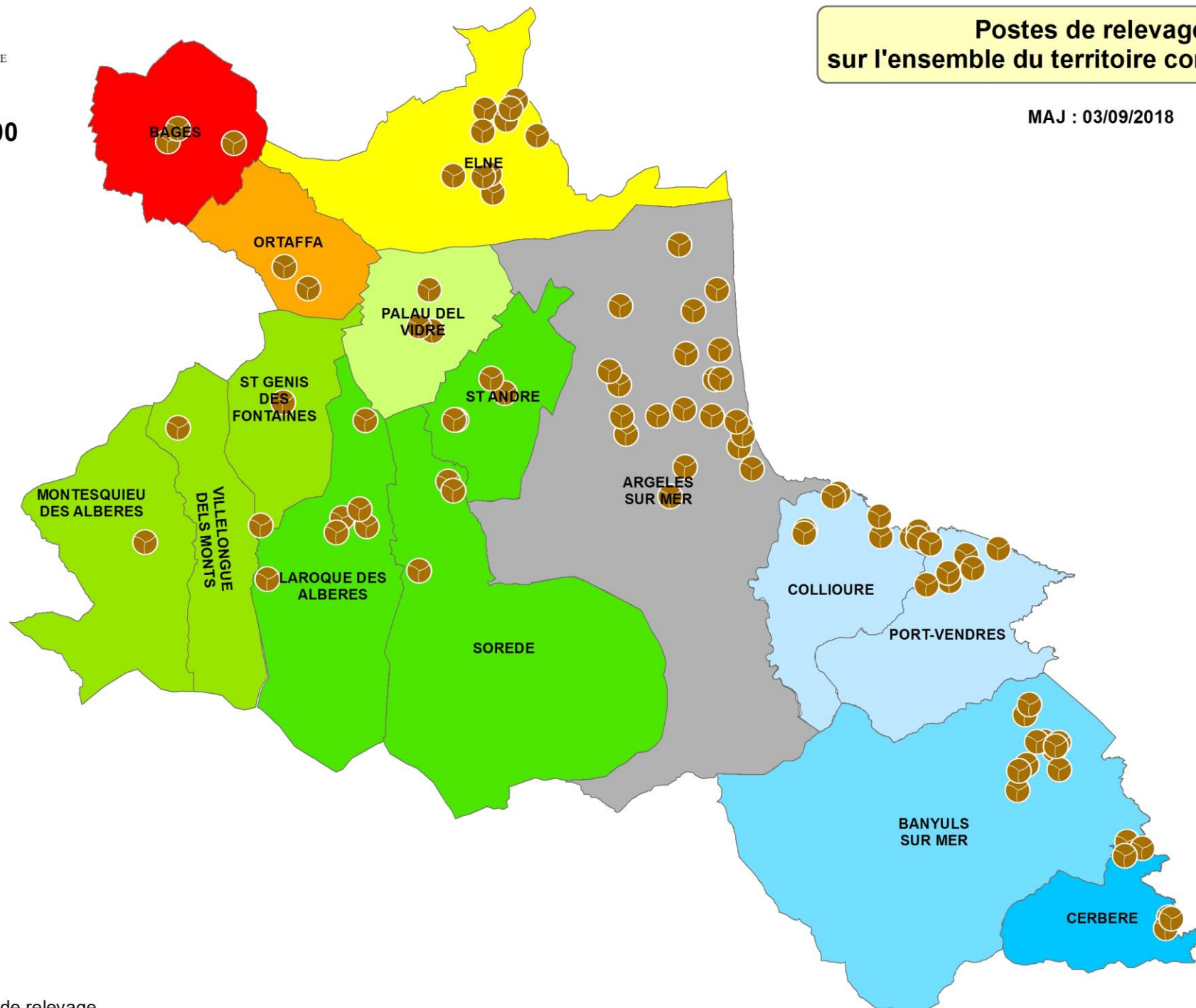
Communes	Linéaire de réseau (km)	Postes de relevage	Déversoirs d'orage
	VP200		
ARGELÈS-SUR-MER	118,70 km	23	3
BAGES	28,74 km	4	0
BANYULS-SUR-MER	40,15 km	9	2
CERBÈRE	20,53 km	8	1
COLLIOURE	31,45 km	8	2
ELNE	47,45 km	9	0
LAROQUE-DES-ALBÈRES	27,22 km	6	1
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	14,22 km	3	0
ORTAFFA	10,84 km	3	0
PALAU-DEL-VIDRE	20,45 km	3	0
PORT-VENDRES	29,51 km	7	2
SAINT-ANDRÉ	26,37 km	4	0
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	23,46 km	1	0
SORÈDE	38,24 km	3	0
VILLELONGUE-DELS-MONTS	22,00 km	3	0
TOTAL	498,85 km	94	11



1:120 000

Postes de relevage sur l'ensemble du territoire communautaire

MAJ : 03/09/2018



Légende

 Poste de relevage

Nombre d'interventions sur le réseau

Communes	Nombre d'interventions*	Nombre de points noirs**
		VP046
ARGELÈS-SUR-MER	95	56
BAGES	49	31
BANYULS-SUR-MER	38	21
CERBÈRE	3	0
COLLIOURE	34	15
ELNE	93	59
LAROQUE-DES-ALBÈRES	14	6
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	9	5
ORTAFFA	19	9
PALAU-DEL-VIDRE	23	9
PORT-VENDRES	20	19
SAINT-ANDRÉ	25	13
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	19	9
SORÈDE	35	15
VILLELONGUE-DELS-MONTS	11	6
TOTAL	487	273

* Interventions sur le réseau excluant les interventions sur les unités techniques (stations d'épuration, postes de relevage, etc.).

** Un point noir est un point structurel du réseau nécessitant au moins deux interventions par an. Ces points correspondent chacun à une rue.

► **En consacrant une partie du budget à l'amélioration des zones de points noirs (ex : remplacement des siphons par des boîtes à passage direct, réparations de canalisations, etc.), nous réduisons de manière drastique le nombre d'interventions des prochaines années.**

L'année 2025 a vu une baisse des interventions de 40% et du nombre de points noirs de 50,81% par rapport à 2024.

Le système d'épuration des eaux

Sur le territoire de la Régie, la CC ACVI exploite 14 stations d'épuration, réparties selon le modèle suivant.

NB: « DBO₅ » désigne une demande biochimique en oxygène pendant 5 jours et les boues mentionnées sont évacuées et revalorisées en les mélangeant à des déchets végétaux pour la fabrication de compost.

STEP ARGELÈS-SUR-MER	
Territoire collecté	Commune d'Argelès-sur-Mer
Date de mise en service	Juillet 2002
Filière épuratoire	Biologique à boues activées
Capacité en volume journalier	20 000 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	126 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	7 560 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Mer Méditerranée (L : 1500m ; prof : 22m)
Volume traité en 2025	2 011 671 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j - VP 176	1662 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2025 (tonnes de matières sèches)	464,71 tonnes
Quantité de boues évacuées 2025 ^{p9} (tonnes de matières sèches) - VP 208	399,98 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	98,1%

STEP BAGES	
Territoire collecté	Commune de Bages
Date de mise en service	2002
Filière épuratoire	Biologique à boues activées
Capacité en volume journalier	850 m ³ /j/1269,8m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	5 000 EH/9812 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	300 kg de DBO ₅ /j/588,7 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Agouille de la Mar
Volume traité en 2025	226 688 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j - VP 176	438 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2025 (tonnes de matières sèches)	87,77 tonnes
Quantité de boues évacuées 2025 ^{p9} (tonnes de matières sèches) - VP208	87,76 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,7%

STEP BANYULS-SUR-MER	
Territoire collecté	Commune de Banyuls-sur-Mer
Date de mise en service	2011
Filière épuratoire	Biologique à procédé membranaire
Capacité en volume journalier	2 741 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	15 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	900 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Mer Méditerranée (L : 400m ; prof : 22m)
Volume traité en 2025	365 789 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j - VP 176	327 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2025 (tonnes de matières sèches)	88,09 tonnes
Quantité de boues évacuées 2025 ^{p9} (tonnes de matières sèches) - VP208	80,50 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,2 %

STEP CERBÈRE	
Territoire collecté	Commune de Cerbère
Date de mise en service	1992
Filière épuratoire	Physico-chimique associée à un traitement biologique de type biofiltre
Capacité en volume journalier	1 125 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	7 500 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	450 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Épandage sur bassin versant du ravin del Llaure et infiltration dans la zone alluvionnaire de l'aval du ravin de Peyrefitte
Volume traité en 2025	119 976 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j - VP 176	82 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2025 (tonnes de matières sèches)	25,44 tonnes
Quantité de boues évacuées 2025 ^{p9} (tonnes de matières sèches) - VP208	21,10 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	92,4%

STEP DOMAINE DES ALBÈRES (LAROQUE-DES-ALBÈRES)	
Territoire collecté	Lotissement du Domaine des Albères
Date de mise en service	1970
Filière épuratoire	Biologique à boues activées
Capacité en volume journalier	225 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	1 500 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ p ⁹	90 kg DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Rivière de Laroque
Volume traité en 2025	Pas de comptage
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j- VP 176	3 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2025 (tonnes de matières sèches)	1,75 tonnes
Quantité de boues évacuées 2025 ^{p9} (tonnes de matières sèches)- VP208	1,45 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	96,8 %

STEP ELNE	
Territoire collecté	Commune d'Elne
Date de mise en service	2004
Filière épuratoire	Biologique à boues activées associée à un traitement du phosphore et biofiltration
Capacité en volume journalier	3 345 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	15 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ p ⁹	900 kg DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Agouille de la Mar
Volume traité en 2025	560 969 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j- VP 176	621 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2025 (tonnes de matières sèches)	209,94 tonnes
Quantité de boues évacuées 2025 ^{p9} (tonnes de matières sèches)- VP208	211,66 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	98,8%

STEP ORTAFFA	
Territoire collecté	Commune d'Ortaffa
Date de mise en service	2013
Filière épuratoire	Biologique à boues activées
Capacité en volume journalier	462 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	3 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ p ⁹	182 kg DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Tech
Volume traité en 2024	84 542 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j- VP 176	101 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2025 (tonnes de matières sèches)	35,77 tonnes
Quantité de boues évacuées 2025 ^{p9} (tonnes de matières sèches)- VP208	31,37 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,4 %

STEP PALAU-DEL-VIDRE	
Territoire collecté	Commune de Palau-del-Vidre
Date de mise en service	1984 et 2012 (réhabilitation)
Filière épuratoire	Biologique à boues activées associée à un traitement bactériologique
Capacité en volume journalier	700 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	4 700 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ p ⁹	282 kg DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Riberette
Volume traité en 2025	174 720 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j- VP 176	186 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2025 (tonnes de matières sèches)	57,40 tonnes
Quantité de boues évacuées 2025 ^{p9} (tonnes de matières sèches)- VP208	50,23 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,3%

STEP PORT-VENDRES COLLIOURE	
Territoire collecté	Communes de Port-Vendres et Collioure
Date de mise en service	1994 (prétraitement) et 2009 (extension biologique)
Filière épuratoire	Biologique de type SBR (Sequencing Batch reactor)
Capacité en volume journalier	5 400 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	32 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	1 920 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Mer Méditerranée (L : 260m; prof : 20m)
Volume traité en 2025	558 442 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j – VP 176	653 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2025 (tonnes de matières sèches)	158,25 tonnes
Quantité de boues évacuées 2025 ^{p9} (tonnes de matières sèches)- VP208	146,23 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	96,8 %

STEP INTERCOMMUNALE 1 (SAINT-ANDRÉ)	
Territoire collecté	Communes de Laroque-des-Albères, Saint-André, Sorède
Date de mise en service	2002
Filière épuratoire	Biologique à boues actives associée à un traitement bactériologique
Capacité en volume journalier	2 550 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	17 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	1 020 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Rivière de Saint-André
Volume traité en 2025	539 939 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j- VP 176	569 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2025 (tonnes de matières sèches)	149,52 tonnes
Quantité de boues évacuées 2025 ^{p9} (tonnes de matières sèches)- VP208	146,46 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,3 %

STEP INTERCOMMUNALE 2 (VILLELONGUE-DELS-MONTS)	
Territoire collecté	Communes de Montesquieu-des-Albères, Saint-Génis-des-Fontaines, Villelongue-dels-Monts
Date de mise en service	2016
Filière épuratoire	Biologique à boues actives associée à un traitement du phosphore et à un traitement bactériologique.
Capacité en volume journalier	2 160 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	14 400 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	864 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Tech
Volume traité en 2025	347 525 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j- VP 176	261 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2025 (tonnes de matières sèches)	115,74 tonnes
Quantité de boues évacuées 2025 ^{p9} (tonnes de matières sèches) - VP208	115,16 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,4 %

STEP DE COSPRONS (PORT- VENDRES)	
Territoire collecté	Hameau de Cosprons
Date de mise en service	1982
Filière épuratoire	Décanteurs digesteurs et filtration sur un lit de sable.
Capacité en volume journalier	30 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	150 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	9 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	La Baillaury
Volume traité en 2025	Pas de comptage
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j- VP 176	10 kg DBO ₅
Quantité de boues évacuées 2025 ^{p9} (tonnes de matières sèches) – VP208	0,32 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	Pas de donnée

STEP DU MAS PARER (BANYULS-SUR-MER)	
Territoire collecté	Mas Parer
Date de mise en service	1982
Filière épuratoire	Décanteurs-digesteurs et filtration sur lit de sable
Capacité en volume journalier	30 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	150 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	9 kg DBO/j
Milieu récepteur	La Baillaury
Volume traité en 2025	Pas de comptage
Quantité de boues évacuées 2025* ^{p9} (tonnes de matières sèches) - VP208	0,14 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	Pas de donnée

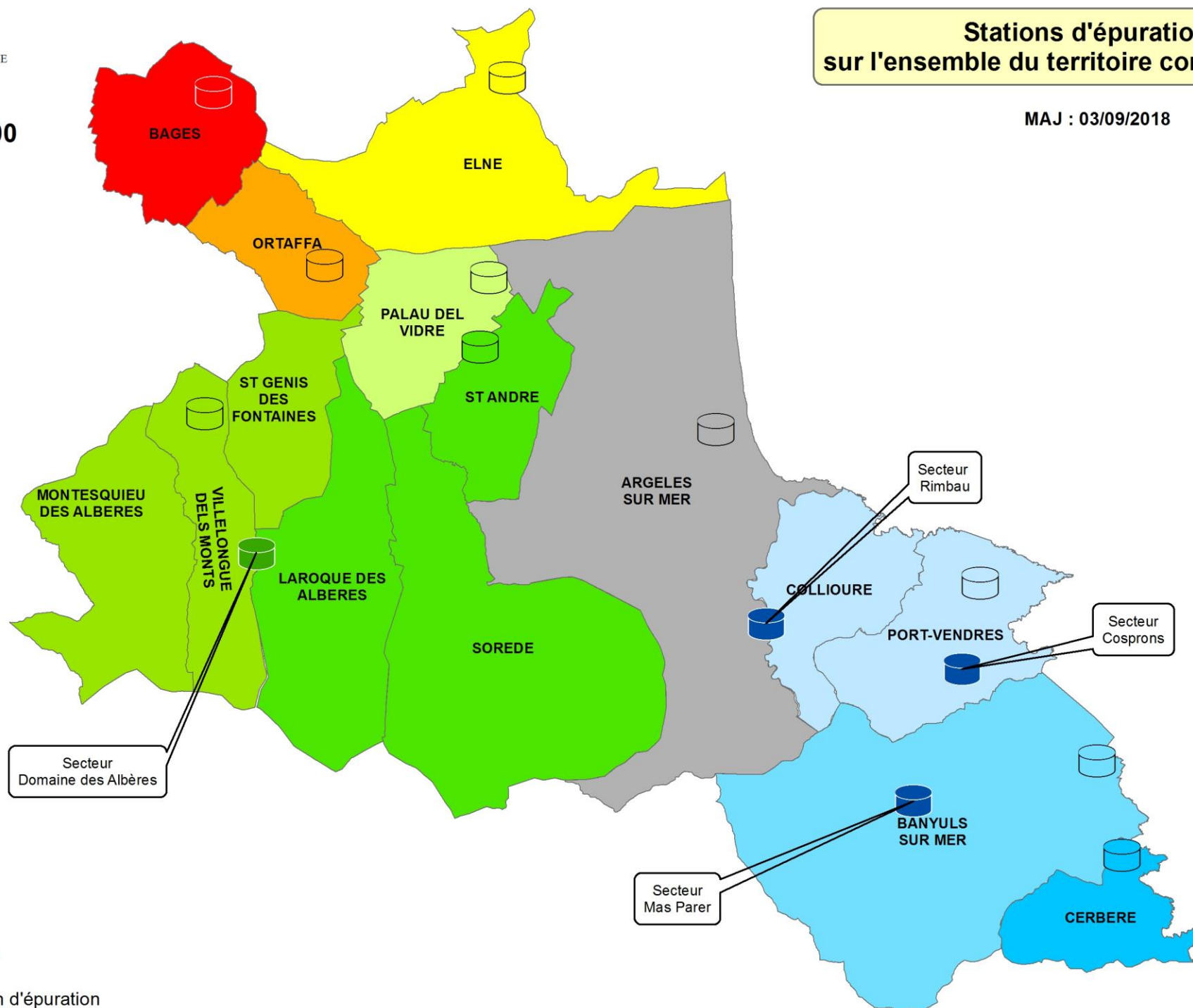
STEP DU RIMBAU (COLLIOURE)	
Territoire collecté	Hameau du Rimbaud
Date de mise en service	1982
Filière épuratoire	Décanteurs-digesteurs et infiltration
Capacité en volume journalier	18 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	100 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	6 kg DBO/j
Milieu récepteur	Infiltration
Volume traité en 2025	Pas de comptage
Quantité de boues évacuées 2025 ^{p9} (tonnes de matières sèches) - VP208	0,55 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	Pas de donnée



1:120 000

Stations d'épuration sur l'ensemble du territoire communautaire

MAJ : 03/09/2018



Légende



Station d'épuration

Les normes de rejet des stations d'épuration

Stations d'épuration	Arrêtés	Normes de rejet												
		Concentrations (mg/l)						u/100ml		Rendements (%)				
		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NGL	PT	E-Coli	Entérocoques	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
ARGELÈS-SUR-MER	663/1998 du 04/03/98	25	125	35	/	/	/	/	/	80	75	90	/	/
BAGES	3277/2002	19	70	35	6	/	/	/	/	/	/	/	/	/
BANYULS-SUR-MER	688/89	25	125	35	/	/	/	100	/	80	75	90	/	/
CERBÈRE	DREAL/DE/2017184-0002	25	125	35	/	/	/	/	/	80	75	90	/	/
DOMAINE DES ALBÈRES	du 18/06/1972	25	125	35	/	/	/	/	/	80	75	90	/	/
ELNE	804/2002	15	50	35	5	15	1	/	/	/	/	/	/	90
ORTAFFA	2013220/0008	25	125	35	/	/	/	/	/	70	75	90	/	/
PALAU-DEL-VIDRE	294//2007 du 29/01/2007	15	90	25	15	/	/	1000 (saison)	1000 (saison)	96	88	95	85	/
PORT-VENDRES - COLLIOURE	4102 du 19/11/2007	25	125	35	/	/	/	/	/	80	75	90	/	/
INTERCOMMUNALE 1 SAINT- ANDRÉ	2479/2000 du 13/7/00	25	125	35	15	/	/	1000 (saison)	1000 (saison)	/	/	/	/	/
INTERCOMMUNALE 2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	2013150-0004 du 30/05/2013	25	125	35	15	/	2	2000 (saison)	1000 (saison)	/	/	/	/	/
RIMBAU	Du 21/07/2015	35	200	50	/	/	/	/	/	60	60	50	/	/
COSPRONS	Du 21/07/2015	35	200	50	/	/	/	/	/	60	60	50	/	/
MAS PARER	Du 21/07/2015	35	200	50	/	/	/	/	/	60	60	50	/	/

Légende: **DBO₅**: demande biochimique en oxygène pendant 5 jours – **DCO**: demande chimique en oxygène – **MES**: matières en suspension – **NTK**: azote total – **NGL**: azote global – **PT**: phosphore total

Tarification et recettes du service

Modalités de tarification

✓ Abonnement et consommation

Les tarifs de l'eau potable au 1^{er} janvier 2025 et 1^{er} janvier 2026 ont été fixés par les délibérations :

- n° DL2043-0290 lors de la séance du Conseil Communautaire du 16 décembre 2024.
- n° DL2025-0284 lors de la séance du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025.

✓ Autres prestations

Les bordereaux de prix de l'ensemble des tarifs aux usagers sont disponibles sur le site internet de la CC ACVI (<https://www.cc-acvi.com/vivre-et-habiter/eau-assainissement/services-aux-clients/facturation-tarification/>).

Les tarifs de l'exercice concerné ont été fixés par la délibération n° DL2025-0284 lors de la séance du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025.

Prix du service

✓ Facture type et variations

Les factures suivantes précisent les variations entre le 01/01/2025 et le 01/01/2026 et sont données pour une consommation annuelle d'un ménage de référence (deux adultes et deux enfants, soit 120m³).

Les redevances à verser obligatoirement par la collectivité à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ont subi une réforme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. En ce qui concerne l'assainissement collectif, cette réforme supprime la redevance sur la modernisation des réseaux mais elle maintient la redevance sur la performance des réseaux assainissement.

ARGELÈS-SUR-MER			
Détail de facturation	Prix au 01/01/2025	Prix au 01/01/2026	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT			
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (HT)	52,01€	57,25€	+10,07%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT (HT/m³)	1,01€	1,46€	+44,55%
TAXES REVERSÉES À DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS			
PERFORMANCE DES RÉSEAUX ASSAINISSEMENT (HT/m³)	0,01€	0,02772€	+177,20%
Montant total part ASSAINISSEMENT pour 120 m³ (HT)	174,41€	235,78€	+35,19%
TVA (10%)	17,44€	23,58€	
MONTANT TOTAL PART ASSAINISSEMENT TTC pour 120 m³	191,85€	259,35€	
Prix total TTC au m³	1,60€	2,16€	

BAGES			
Détail de facturation	Prix au 01/01/2025	Prix au 01/01/2026	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT			
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (HT)	45,31€	53,91€	+18,98%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT (HT/m³)	1,36€	1,63€	+19,85%
TAXES REVERSÉES À DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS			
PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (HT/m³)	0,01€	0,02772€	+177,20%
Montant total part ASSAINISSEMENT pour 120 m³ (HT)	209,71€	252,84€	+20,56%
TVA (10%)	20,97€	25,28€	
MONTANT TOTAL PART ASSAINISSEMENT TTC pour 120 m³	230,68€	278,12€	
Prix total TTC au m³	1,92€	2,32€	

BANYULS-SUR-MER			
Détail de facturation	Prix au 01/01/2025	Prix au 01/01/2026	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT			
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (HT)	31,37€	46,93€	+49,60%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT (HT/m³)	1,89€	1,77€	-6,35%
TAXES REVERSÉES À DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS			
PERFORMANCE DES RÉSEAUX ASSAINISSEMENT (HT/m³)	0,01€	0,02772€	+177,20%
Montant total part ASSAINISSEMENT pour 120 m³ (HT)	259,37€	262,66€	+1,27%
TVA (10%)	25,94€	26,27€	
MONTANT TOTAL PART ASSAINISSEMENT TTC pour 120 m³	285,31€	288,92€	
Prix total TTC au m³	2,38€	2,41€	

CERBÈRE			
Détail de facturation	Prix au 01/01/2025	Prix au 01/01/2026	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT			
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (HT)	39,73€	51,12€	+28,67%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT (HT/m³)	1,49€	1,70€	+14,09%
TAXES REVERSÉES À DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS			
PERFORMANCE DES RÉSEAUX ASSAINISSEMENT (HT/m³)	0,01€	0,02772€	+177,20%
Montant total part ASSAINISSEMENT pour 120 m³ (HT)	219,73€	258,45€	+17,62%
TVA (10%)	21,97€	25,84€	
MONTANT TOTAL PART ASSAINISSEMENT TTC pour 120 m³	241,70€	284,29€	
Prix total TTC au m³	2,01€	2,37€	

COLLIOURE / PORT-VENDRES			
Détail de facturation	Prix au 01/01/2025	Prix au 01/01/2026	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT			
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (HT)	31,37€	46,93€	+49,60%
CONSUMMATION ASSAINISSEMENT (HT/m³)	1,90€	1,77€	-6,84%
TAXES REVERSÉES À DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS			
PERFORMANCE DES RÉSEAUX ASSAINISSEMENT (HT/m³)	0,01€	0,02772€	+177,20%
Montant total part ASSAINISSEMENT pour 120 m³ (HT)	260,57€	262,66€	+0,80%
TVA (10%)	26,06€	26,27€	
MONTANT TOTAL PART ASSAINISSEMENT TTC pour 120 m³	286,63€	288,92€	
Prix total TTC au m³	2,39€	2,41%	

ELNE			
Détail de facturation	Prix au 01/01/2025	Prix au 01/01/2026	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT			
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (HT)	49,83€	56,17€	+12,72%
CONSUMMATION ASSAINISSEMENT (HT/m³)	1,30€	1,60€	+23,08%
TAXES REVERSÉES À DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS			
PERFORMANCE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT (HT/m³)	0,01€	0,02772€	+177,20%
Montant total part ASSAINISSEMENT pour 120 m³ (HT)	207,03€	251,50€	+21,48%
TVA (10%)	20,70€	25,15€	
MONTANT TOTAL PART ASSAINISSEMENT TTC pour 120 m³	227,73€	276,65€	
Prix total TTC au m³	1,90€	2,31€	

LAROQUE-DES-ALBÈRES / MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES / VILLELONGUE-DELS-MONTS			
Détail de facturation	Prix au 01/01/2025	Prix au 01/01/2026	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT			
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (HT)	41,33€	51,92€	+25,62%
CONSUMMATION ASSAINISSEMENT (HT/m³)	1,32€	1,61€	+21,97%
TAXES REVERSÉES À DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS			
PERFORMANCE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT (HT/m³)	0,01€	0,02772	+177,20%
Montant total part ASSAINISSEMENT pour 120 m³ (HT)	200,93€	248,45€	+23,65%
TVA (10%)	20,09€	24,84€	
MONTANT TOTAL PART ASSAINISSEMENT TTC pour 120 m³	221,02€	273,29€	
Prix total TTC au m³	1,84€	2,28€	

ORTAFA			
Détail de facturation	Prix au 01/01/2025	Prix au 01/01/2026	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT			
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (HT)	51,33€	56,91€	+10,87€
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT (HT/m³)	1,81€	1,76€	-2,76%
TAXES REVERSÉES À DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS			
PERFORMANCE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT (HT/m³)	0,01€	0,02772€	+177,20%
Montant total part ASSAINISSEMENT pour 120 m³ (HT)	269,73€	271,44€	+0,63%
TVA (10%)	26,97€	27,14€	
MONTANT TOTAL PART ASSAINISSEMENT TTC pour 120 m³	296,70€	298,58€	
Prix total TTC au m³	2,47€	2,49€	

PALAU-DEL-VIDRE / SAINT-ANDRÉ / SORÈDE			
Détail de facturation	Prix au 01/01/2025	Prix au 01/01/2026	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT			
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (HT)	38,33€	50,42€	+31,54%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT (HT/m³)	1,32€	1,61€	+21,97%
TAXES REVERSÉES À DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS			
PERFORMANCE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT (HT/m³)	0,01€	0,02772€	+177,20%
Montant total part ASSAINISSEMENT pour 120 m³ (HT)	197,93€	246,95€	+24,76%
TVA (10%)	19,79€	24,69€	
MONTANT TOTAL PART ASSAINISSEMENT TTC pour 120 m³	217,72€	271,64€	
Prix total TTC au m³	1,81€	2,26€	

► En 2022, une étude de lissage du prix de l'assainissement a été engagée puis mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023, l'objectif étant une tarification unique à l'échéance 2030.

Recettes d'exploitation du service

Recettes d'exploitation (€HT)					
	Redevances d'assainissement	Redevances modernisation des réseaux	Prestations travaux	Participation financière à l'assainissement collectif (PFAC)	Autres produits annexes
ARGELÈS-SUR-MER	2 425 596,92€	15 823,49€	26 341,27	83 331,71€	1 729,32€
BAGES	359 337,61€	1 979,97€	-€	20 577,50€	300,00€
CÔTE VERMEILLE	2 144 185,58€	9 083,04€	36 047,01€	133 652,86€	26 313,38€
ALBÈRES	1 478 756,11€	9 455,39€	36 289,59€	105 994,01€	2 540,00€
ELNE	936 514,18€	5 344,32€	10 934,60€	16 251,07€	585,00€
ORTAFA	195 404,26€	789,09€	-€	10 178,96€	370,00€
TOTAL	7 539 821,66€	42 475,30€	109 612,47€	369 986,11€	31 837,70

Volumes facturés		
	Volume facturés (m³)	Montant des recettes liées à la facturation pour l'année 2024 (€HT)
	VP 068	DC184
ARGELÈS-SUR-MER	1 581 007	2 441 420,41€
BAGES	197 311	361 317,58€
CÔTE VERMEILLE	906 722	2 153 268,62€
ALBÈRES	942 639	1 488 211,50€
ELNE	533 420	941 885,50
ORTAFFA	78 766	196 193,35
TOTAL	4 239 865	7 582 297

Impayés			
	Montant des impayés sur factures 2024 au 31/12/2025 (€HT)	Montant TTC des factures émises en 2024	Taux d'impayés
	VP268	VP185	P257.0
ARGELÈS-SUR-MER	52 318,17€	2 671 206,58€	1,96
BAGES	24 642,06€	363 565,88€	6,73
CÔTE VERMEILLE	68 988,54€	2 331 823,14€	2,96
ALBÈRES	29 470,07€	1 762 222,04€	1,67
ELNE	44 412,33€	924 213,26€	4,81
ORTAFFA	7 795,44€	246 975,36€	3,16
TOTAL	227 447,15	8 300 006,26€	2,74

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0)		
2024 2,52%	2025 2,74%	→

Indicateurs de performance

La population et son raccordement

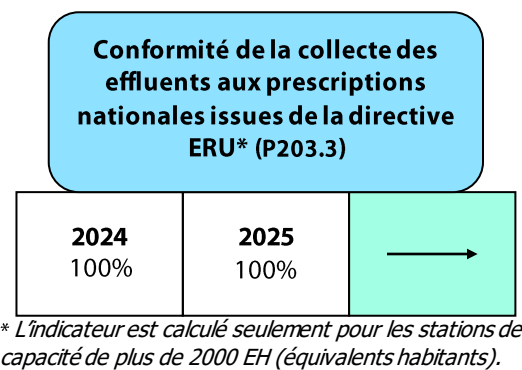
Communes	Taux de desserte
	P201.1
ARGELÈS-SUR-MER	96,49%
BAGES	98,38%
BANYULS-SUR-MER	97,87%
CERBÈRE	98,72%
COLLIOURE	98,89%
ELNE	94,70%
LAROQUE-DES-ALBÈRES	92,63%
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	76,60%
ORTAFFA	96,27%
PALAU-DEL-VIDRE	95,03%
PORT-VENDRES	97,36%
SAINT-ANDRÉ	93,25%
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	93,97%
SORÈDE	97,15%
VILLELONGUE-DELS-MONTS	94,22%
TOTAL	95,88%

Taux de desserte (P201.1)		
2024 93,3%	2025 95,88%	

Le réseau de collecte des eaux usées

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées (P202.2B)		
2024 91	2025 91	

Stations d'épuration	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (Eaux Résiduaire Urbaines)
	P203.3
ARGELÈS-SUR-MER	Conforme
BAGES	Conforme
BANYULS-SUR-MER	Conforme
CERBÈRE	Conforme
ELNE	Conforme
DOMAINE DES ALBÈRES	Conforme
ORTAFFA	Conforme
PALAU DEL VIDRE	Conforme
PORT-VENDRES-COLLIOURE	Conforme
INTERCOMMUNALE N°1- SAINT ANDRÉ	Conforme
INTERCOMMUNALE N°2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	Conforme



Système d'assainissement	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
	P253.2
ARGELÈS-SUR-MER	0,33%
BAGES	0,84%
BANYULS-SUR-MER	0,53%
CERBÈRE	0,26%
ELNE	0,24%
DOMAINE DES ALBÈRES	0,00%
ORTAFFA	0,78%
PALAU DEL VIDRE	0,04%
PORT-VENDRES-COLLIOURE	0,24%
INTERCOMMUNALE N°1- SAINT ANDRÉ	0,16%
INTERCOMMUNALE N°2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	0,19%
TOTAL	0,30%

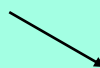
**Taux moyen de renouvellement
des réseaux de collecte des
eaux usées (P253.2)**

2024 0,28%	2025 0,30%	
----------------------	----------------------	--

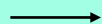
** L'indicateur est calculé sur la base des travaux réceptionnés en 2024.*

Système d'assainissement	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
	P252.2
ARGELÈS-SUR-MER	47
BAGES	108
BANYULS-SUR-MER	52
CERBÈRE	0
ELNE	124
DOMAINE DES ALBÈRES	Inclus dans STEP intercommunale n°2
ORTAFFA	83
PALAU DEL VIDRE	44
PORT-VENDRES-COLLIOURE	56
INTERCOMMUNALE N°1- SAINT ANDRÉ	37
INTERCOMMUNALE N°2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	34
TOTAL	55

**Nb de points du réseau de collecte
par 100 km de réseau nécessitant des
interventions de curage fréquentes.
(P252.2)**

2024 111	2025 55	
--------------------	-------------------	---

**Indice de connaissance des rejets au
milieu naturel par les réseaux de
collecte des eaux usées
(P255.3)**

2024 100	2025 100	
--------------------	--------------------	---

Le système d'épuration des eaux usées

Stations d'épuration	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
	P204.3
ARGELÈS-SUR-MER	Conforme
BAGES	Conforme
BANYULS-SUR-MER	Conforme
CERBÈRE	Non conforme*
ELNE	Conforme
DOMAINE DES ALBÈRES	Conforme
ORTAFFA	Conforme
PALAU-DEL-VIDRE	Conforme
PORT-VENDRES - COLLIOURE	Conforme
INTERCOMMUNALE N°1 SAINT ANDRÉ	Conforme
INTERCOMMUNALE N°2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	Conforme

* Le projet de réhabilitation de la STEP de Cerbère est en cours.

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU* (P204.3)		
2024 98,25%	2025 98,33%	

* L'indicateur est calculé seulement pour les stations de capacité de plus de 2000 EH (équivalents habitants).

Les rejets des stations d'épuration

Stations d'épuration	Conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau			Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du Service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
	P254.3			P205.3
ARGELÈS-SUR-MER	2024 100%	2025 100%	→	Conforme
BAGES	2024 100%	2025 100%	→	Non-conforme
BANYULS-SUR-MER	2024 100%	2025 100%	→	Conforme
CERBÈRE	2024 100%	2025 100%	→	Non conforme
DOMAINE DES ALBÈRES	Station non concernée			Conforme
ELNE	2024 100%	2025 100%	→	Conforme
ORTAFFA	2024 100%	2025 100%	→	Conforme
PALAU-DEL-VIDRE	2024 100%	2025 100%	→	Conforme
PORT-VENDRES-COLLIOURE	2024 96,2%	2025 96,2%	→	Conforme
INTERCOMMUNALE N°1 SAINT-ANDRÉ	2024 100%	2025 100%	→	Conforme
INTERCOMMUNALE N°2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	2024 100%	2025 100%	→	Conforme

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU* (P205.3)

2024 100%	2025 98,33%	↘
--------------	----------------	---

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

2024 100%	2025 89,40%	→
--------------	----------------	---

* L'indicateur est calculé seulement pour les stations de capacité de plus de 2000 EH.

Les usagers et le service

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)		
2024 0,075	2025 0,037	↘

Taux de réclamations (P258.1)		
2024 0,17	2025 0,31	↗

Financement des investissements

Montants financiers des travaux engagés

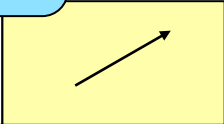
	En-cours de la dette au 31 décembre (€HT)	Annuité de l'emprunt (€HT)	Épargne brute (CAF Brute) (€HT)	Durée d'extinction de la dette de la CC ACVI (années)
	VP182		VP183	P256.2
TOTAL	15 376 239,89€	1 774 304,95€	2 154 826,65€	7,14 ans

	Montant des travaux réalisés (€HT)	Subventions d'investissement (€HT)
	DC 195	
ARGELÈS-SUR-MER	610 772€	-€
BAGES	228 218€	299 894€
CÔTE VERMEILLE*	539 890€	69 811,96€
ALBÈRES**	314,604€	-€
ELNE	41 304€	-€
ORTAFFA	-€	-€
TOTAL	1 734 787,59€	369 705,96€

* Côte Vermeille : Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Port-Vendres.

** Albères : Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Palau-del-Vidre, Saint-Génis-des-Fontaines.

En-cours de la dette et montant des amortissements

Durée d'extinction de la dette de la CC ACVI (P256.2)		
2024 6,84 ans	2025 7,14 ans	

Abandons de créances

	Abandons de créances (€HT)	Volumes facturés (m ³)	Abandons de créances (€/m ³)
	VP119	VP068	P207.0
TOTAL	63 099,89€	4 239 865 m³	0,015€/m³

Montant des abandons de créances (P207.0)		
2024 0,018€/m ³	2025 0,015€/m ³	

**Annexe : Note d'information
de l'Agence de l'Eau Rhône
Méditerranée et Corse**

ÉDITION 2025

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

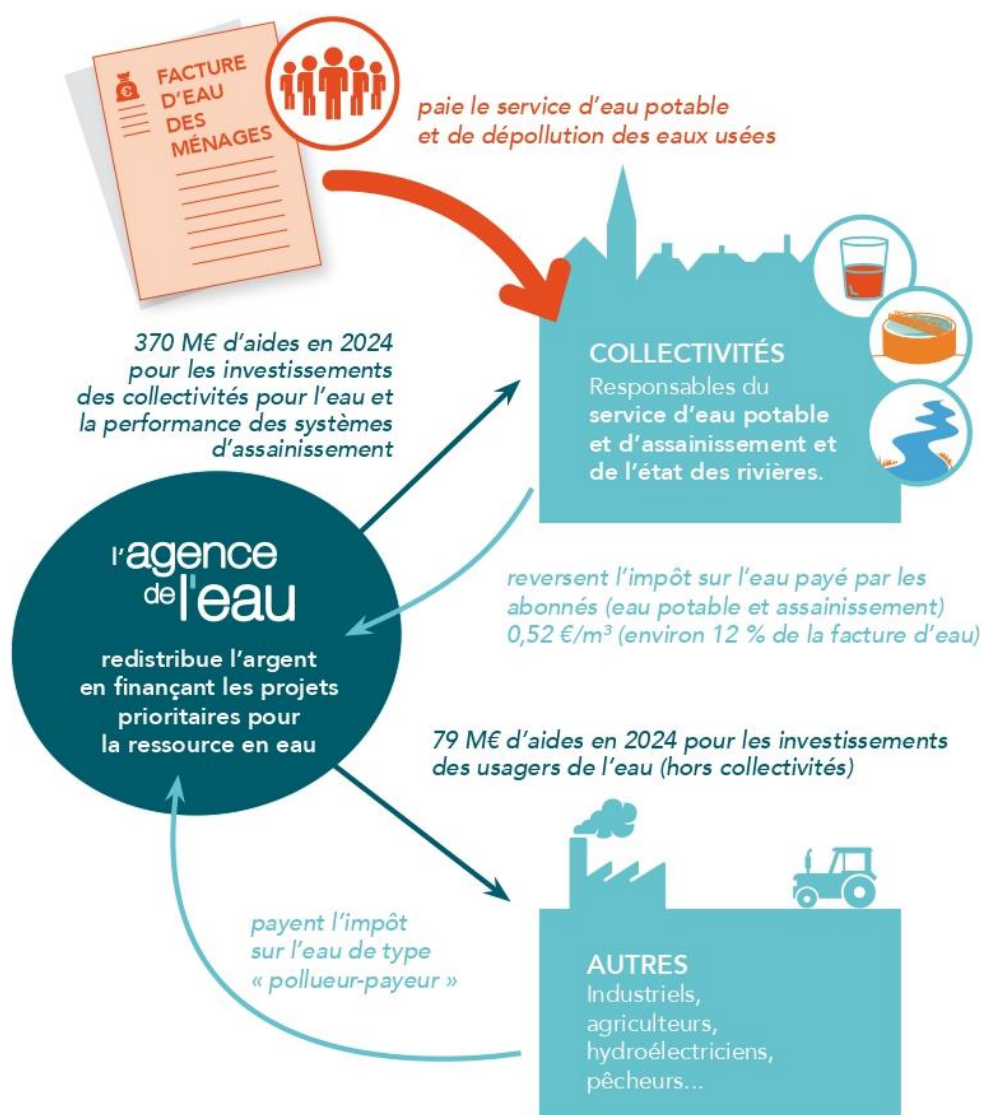
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **4,34 € TTC/m³** et de **4,52 € TTC/m³** en France*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2023.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2024

52 % des aides* attribuées en 2024 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

- **Pour économiser l'eau (tous usages) et sécuriser l'alimentation en eau potable**
159 millions € dont 50,4 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable

414 opérations ont permis d'économiser 21,2 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 387 000 habitants.

- **Pour favoriser la gestion durable des services publics d'eau potable**
15 millions €

- **Pour gérer les eaux usées et les eaux pluviales**
161 millions € pour la gestion des eaux usées (stations d'épuration et réseaux d'assainissement) et des eaux pluviales. Dont 29,2 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu. La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 75,7 millions € d'aides.

- **Pour réduire les pollutions industrielles**
19 millions €

370 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

- **Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable**
7,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 36,2 millions € pour l'agriculture

9 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 36,2 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole) : 4,6 millions € au titre de la réduction des pollutions et 31,6 millions € au titre des paiements pour services environnementaux (PSE).

- **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité**
87,3 millions €

63 km de rivières restaurés et 87 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1030 ha de zones humides.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 86 ha d'herbiers.

- **Pour la solidarité internationale**
5 millions €

58 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

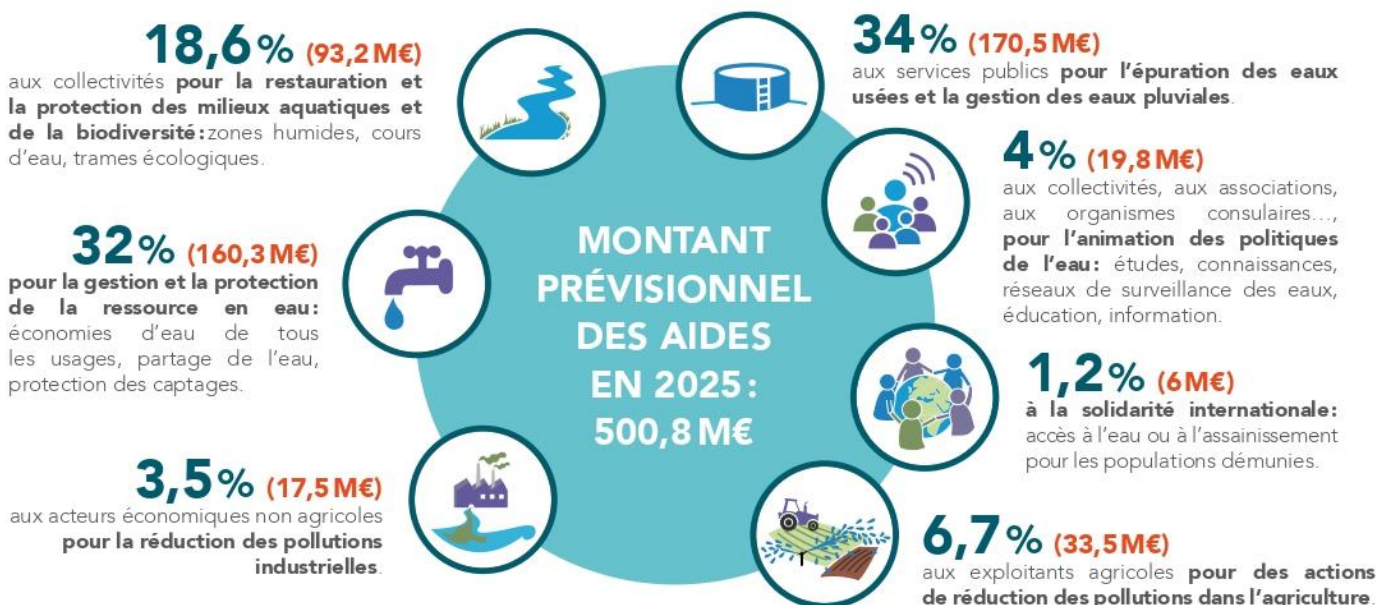
2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

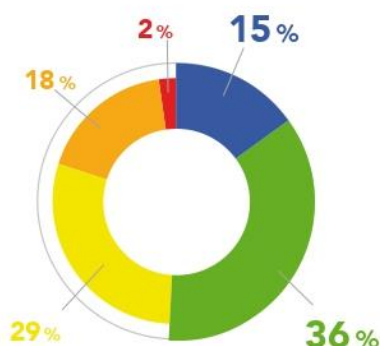


- Ces montants n'intègrent pas les crédits Fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales:** l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2025 s'élève à 108,3 M€.

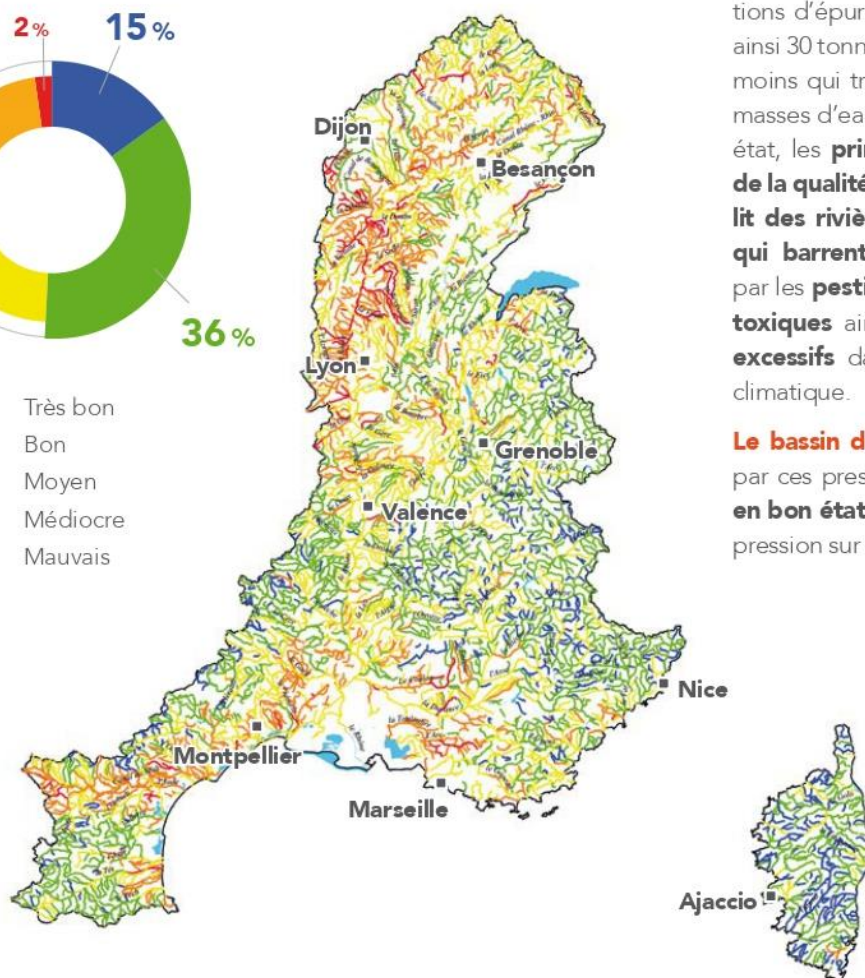
QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021



Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état**. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes